



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°142

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE GRAND CHATELLERAULT (CLECT)

Les membres du conseil municipal sont informés que le conseil communautaire de Grand Châtellerault a créé la **commission d'évaluation des transferts de charges de Grand Châtellerault** composée de 51 membres répartis comme suit :

- 1 représentant par commune de moins de 5 000 habitants,
- 2 représentants par commune dont la population est comprise entre 5 000 et 25 000 habitants,
- 4 pour les communes dont la population est supérieure à 25 000 habitants

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'**élection de ces deux représentants**.

Après appel à candidature, les candidats sont les suivants :

- Christian MICHAUD
- Dominique CHALLOT

Après vote, ONT OBTENU :

- Christian MICHAUD 27 voix
- Dominique CHALLOT 27 voix

VU l'article 1609 nonies du code général des impôts,**VU** la délibération de la CAGC en date du 22 juillet 2020 fixant à deux le nombre de représentants de Naintré à élire,**VU** les candidatures ci-dessus et le nombre de voix obtenu,Le conseil municipal, **désigne** :

- Christian MICHAUD
- Dominique CHALLOT

comme **représentants** de la commune au sein de la **commission** de la CAGC **chargée d'évaluer les transferts de charges**.**VOTE**

/

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

